

5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

Nom et prénom de l'exploitant						RÉEL <input type="checkbox"/>	MICRO <input type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/>	RÉEL <input type="checkbox"/>	MICRO <input type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/>	BNC <input type="checkbox"/>
Adresse d'exploitation															
Régime/nature : cochez les cases															
Régime micro : Nombre de salariés et N° Siret	NBRE :		N° SIRET :			NBRE :		N° SIRET :			NBRE :		N° SIRET :		
Date en cas de cession ou cessation en 2007															2007

PRIME POUR L'EMPLOI

Vous avez exercé une activité professionnelle toute l'année 2007 ; cochez la case	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
	NW <input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>	OW <input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>	PW <input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année	NV	JOURS	OV	JOURS	PV	JOURS

A | REVENUS AGRICOLES

Régime du forfait

Revenus exonérés	HN		IN		JN	
Revenus imposables	HO		IO		JO	
<i>si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case</i>	<input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	COCHEZ <input type="checkbox"/>
Revenus des exploitants forestiers	HD		ID		JD	
Plus-values à court terme	HW		IW		JW	
Plus-values de cession taxables à 16 %	HX		IX		JX	

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés pour activités exercées en Corse	HB	HH	IB	IH	JB	JH
<i>y compris plus-values</i>						
Revenus imposables : <i>cas général, moyenne triennale</i>	HC	HI	IC	II	JC	JI
Déficits	HF	HL	IF	IL	JF	JL
Plus-values de cession taxables à 16 %	HE		IE		JE	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	HM		IM		JM	

Déficits des années antérieures non encore déduits ..	QF	01	QG	02	QN	03	QO	04	QP	05	QQ	06
---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

B | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés	KN		LN		MN	
Revenus imposables						
<i>chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises ou assimilées	KO		LO		MO	
• Prestations de services	KP		LP		MP	
Plus-values nettes à court terme	KX		LX		MX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	KQ		LQ		MQ	
Moins-values à long terme	KR		LR		MR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	HU					

Régime du bénéfice réel

Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	KB	KH	LB	LH	MB	MH
Revenus imposables						
• Régime normal	KC	KI	LC	LI	MC	MI
• Régime simplifié	KD	KJ	LD	LJ	MD	MJ
Déficits						
• Régime normal	KF	KL	LF	LL	MF	ML
• Régime simplifié	KG	KM	LG	LM	MG	MM
Plus-values de cession taxables à 16 %	KE		LE		ME	
Artisans pêcheurs : abattement 50 %	KS		LS		MS	

C | REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise

Revenus nets exonérés	NN		ON		PN	
Revenus imposables						
<i>chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Vente de marchandises ou locations	NO		OO		PO	
meublées non professionnelles						
• Prestations de services	NP		OP		PP	
Plus-values nettes à court terme	NX		OX		PX	
Plus-values de cession taxables à 16 %	NQ		OQ		PQ	
Moins-values à long terme	NR		OR		PR	
Moins-values nettes à court terme du foyer	IU					

C I REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS Y COMPRIS LOUEURS EN MEUBLÉ NON PROFESSIONNELS (SUITE)

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE							
	AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA	AVEC CGA	SANS CGA						
Régime du bénéfice réel												
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	NB	NH	OB	OH	PB	PH						
Revenus imposables												
• Régime normal	NC	NI	OC	OI	PC	PI						
• Régime simplifié	ND	NJ	OD	OJ	PD	PJ						
Déficits												
• Régime normal	NF	NL	OF	OL	PF	PL						
• Régime simplifié	NG	NM	OG	OM	PG	PM						
Plus-values de cession taxables à 16 %	NE		OE		PE							
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	RN	01	RO	02	RP	03	RQ	04	RR	05	RW	06

D I REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
	AVEC AA	SANS AA	AVEC AA	SANS AA	AVEC AA	SANS AA
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	HP		IP		JP	
Revenus imposables	HQ		IQ		JQ	
<i>recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	HV		IV		JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %	HR		IR		JR	
Moins-values à long terme	HS		IS		JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer	KZ					
Régime de la déclaration contrôlée						
Revenus exonérés <i>y compris plus-values</i>	QB	QH	RB	RH	SB	SH
Revenus imposables	QC	QI	RC	RI	SC	SI
Déficits <i>y compris inventeurs non professionnels</i>	QE	QK	RE	RK	SE	SK
Plus-values de cession taxables à 16 %	QD		RD		SD	
Jeunes créateurs : abattement 50 %	QL		RL		SL	
Agents généraux d'assurances :						
<i>Indemnité de cessation d'activité</i>	QM		RM			

E I REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS


	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE							
	AVEC AA	SANS AA	AVEC AA	SANS AA	AVEC AA	SANS AA						
Régime déclaratif spécial ou micro BNC												
Revenus imposables	KU		LU		MU							
<i>recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>												
Plus-values nettes à court terme	KY		LY		MY							
Plus-values de cession taxables à 16 %	KV		LV		MV							
Moins-values à long terme	KW		LW		MW							
Moins-values nettes à court terme du foyer	JU											
Régime de la déclaration contrôlée												
Revenus imposables	JG	SN	RF	NS	SF	OS						
Déficits	JJ	SP	RG	NU	SG	OU						
Plus-values taxables à 16 %	SO		NT		OT							
Jeunes créateurs : abattement 50 %	SV		SW		SX							
Déficits des années antérieures non encore déduits ...	HT	01	IT	02	JT	03	KT	04	LT	05	MT	06


F I REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux
Indiquez le montant net des revenus et plus-values non soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle) par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...):


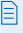

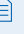
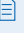


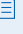


- plus-values à long terme taxables à 16% déclarées cadres A, B, C, D, E quel que soit le régime d'imposition et plus-values exonérées en cas de départ en retraite;
- revenus d'activités non professionnelles : **revenus commerciaux des loueurs en meublé**, des loueurs de fonds de commerce...

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets <i>après abattement forfaitaire pour charges pour les micro BIC (71% pour les locations meublées et les ventes, 50% pour les services) et les micro BNC (34%)</i>	HY	IY	JY
Plus-values taxables à 16 %	HZ	IZ	JZ
Plus-values exonérées <i>en cas de départ à la retraite</i>	HG	IG	

6 | CHARGES À DÉDUIRE DU REVENU *le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin	EV	NOMBRE ▶	EU	
<i>Nom, adresse des bénéficiaires :</i> <input type="text"/>				
Versements sur un compte épargne codéveloppement 			EH	
Sommes à ajouter au revenu imposable			GH	
Déficits globaux des années antérieures non encore déduits	FA	01	FB	02
	FD	04	FE	05
			FC	03
			FL	06

7 | CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT *le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Frais de garde des enfants, en résidence alternée, de moins de 7 ans au 31-12-2007 	GE	1 ^{er} ENFANT	GF	2 ^e ENFANT	GG	3 ^e ENFANT
Nombre d'enfants à charge, en résidence alternée, poursuivant leurs études	EB	COLLÈGE ▶	ED	LYCÉE ▶	EG	ENS. SUP. ▶
Investissements outre-mer dans le secteur du logement et autres secteurs d'activité  :					UA	
– dans le secteur du logement du 1-01-2003 au 20-07-2003					UB	
– dans les autres secteurs d'activité du 1-01-2003 au 20-07-2003					UJ	
– dans le secteur du logement intermédiaire du 1-01-2003 au 20-07-2003					UI	
– du 21-07-2003 au 31-12-2007. Total réduction d'impôt <i>Joignez la fiche 2041GE</i>						
Investissements outre-mer dans le cadre d'une entreprise  :					UR	
– Investissements réalisés en 2007. Total réduction d'impôt <i>Joignez la fiche 2041GE</i>			OZ	02	PZ	03
– Report de réduction d'impôt non imputée les années antérieures			RZ	05	SZ	06
	QZ	04	FG	NOMBRE ▶	FF	
Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée					CF	
Souscriptions au capital des PME : versement 2007 			CL	04	CM	05
– Report de versements des années antérieures					CN	06
Souscriptions de parts de FCP dans l'innovation 					GQ	
Souscriptions de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) 					FQ	
Souscriptions de parts de FIP investis en Corse					FM	
Souscriptions au capital de SOFICA			FN	40 %	GN	48 %
Intérêts d'emprunts pour reprise de société					FH	
Réduction d'impôt mécénat					US	
Acquisition de biens culturels					UO	
Intérêts paiement différé accordé aux agriculteurs					UM	
Investissements forestiers <i>joignez la fiche 2041 GK</i>					UN	
Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises :			FY	NOMBRE ▶	GY	NOMBRE ▶
..... créateurs aidés					UC	
..... dont handicapés					UQ	NOMBRE ▶
Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie 						
Aquisition, location, transformation de véhicules GPL, GNV ou électriques 			UP	NOMBRE ▶		
..... simple						
..... avec destruction véhicule						
Investissements locatifs dans le secteur touristique  :					XC	
– Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2007					XF	
– Report des dépenses d'investissement effectuées en 2004, 2005 ou 2006						
– Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2007 :					XG	
• dans un village résidentiel de tourisme					XH	
• dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme					XJ	
– Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2004 bénéficiant du taux de 10 %					XK	
– Report des dépenses relatives aux travaux achevés en 2004 bénéficiant du taux de 20 %					XL	
– Prix de revient d'un logement réhabilité en 2007 achevé avant le 1-01-1989					XM	
– Report des dépenses de travaux de réhabilitation achevés en 2004, 2005 ou 2006					XN	
Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale 						

8 | AUTRES IMPUTATIONS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, CRÉDITS D'IMPÔT ENTREPRISE

Retenue à la source en France ou impôt payé à l'étranger <i>report de la déclaration n° 2047</i>			TA	
Retenue à la source élus locaux <i>cf. document n° 2041 GI</i>			TH	
Personnes non domiciliées en France :				
– revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen			TM	
– montant de l'impôt en sursis de paiement <i>cf. document n° 2041 GL</i>			TN	
Reprises de réductions ou de crédits d'impôt			TF	
Crédit d'impôt pour adhésion à un groupement de prévention agréé			TE	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse : crédit en 2007			TG	
– report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures			TO	
– reprise de crédit d'impôt			TP	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche :			TC	
..... entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	TB			
..... autres entreprises				
Autres crédits d'impôt :				
– famille	UZ		WR	
– apprentissage	TZ		WS	
– agriculture biologique	WA		WT	
– prospection commerciale	WB		WU	
– équipements en nouvelles technologies	WC		WV	
– formation des chefs d'entreprise	WD		WX	
		– métiers d'art		
		– emploi de salariés réservistes		
		– remplacement pour congé des agriculteurs ..		
		– maître restaurateur		
		– rénovation des débits de tabac		
		– formation des salariés à l'économie de l'entreprise		